

SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES

Groupe de réflexion n°1 du 17 mai 2016

Quelle stratégie adopter et quelles solutions techniques envisager face aux problèmes actuels ?

COMPTE-RENDU

PARTICIPANTS

Direction de l'eau	Elodie DRAN, Etienne CHOLIN
Direction des voiries	Fabienne WESTRELIN
Agriculture, espaces naturels	Maeva SECOND-NORMAND
Développement économique	Florence BADET
SEPIA Conseils	Philippe CUSENIER

Principales conclusions des échanges :

IDENTIFICATION DES PROBLEMES :

Les inondations :

Au total on dispose à ce jour d'informations assez complètes (lieu, causes identifiées, enjeux touchés, fréquence) sur environ 130 désordres. Le recensement réalisé dans le cadre de la mission préliminaire en cours est déjà assez exhaustif en ce qui concerne les communes, pour celles qui ont répondu au questionnaire ou qui ont été visitées. Les informations issues des services de Chambéry Métropole ont été collectées lors des différents entretiens menés, au cours desquels il avait été demandé de mettre en avant les désordres les plus problématiques. **Ainsi, si l'on souhaite disposer d'un recensement exhaustif des problèmes, il reste à :**

- **obtenir des réponses au questionnaire de la part des communes qui n'ont pas encore répondu**
- **faire passer la base de données des désordres aux services de Chambéry Métropole, afin qu'ils ajustent et/ou complètent les informations (en s'assurant que toutes les personnes disposant d'une bonne connaissance et d'un certain historique ont bien été impliquées)**

Les désordres pressentis (par exemple dans des zones où la saturation fréquente des réseaux est constaté sans débordement connu), dans des secteurs à enjeux forts, **pourront également être intégrés dans la base de données.**

Concernant la valorisation du SD de 2007, il faut tenir compte des limites que présentent l'exercice de modélisation réalisé (explicitées dans le rapport de SEPIA). Le SD 2007 doit plutôt être considéré comme une ressource, pouvant permettre de mieux comprendre les origines de certaines désordres constatés ou pressentis.

Au final, le prestataire du futur SD disposera d'une information conséquente sur les inondations constatées ou pressenties, et il ne lui sera pas demandé d'important travail complémentaire de recensement.

DIRECTION DES EAUX

298 avenue de Chantabord - CS 82618 - 73026 Chambéry cedex

tél. 04 79 96 86 74/75 • fax 04 79 96 86 77 • www.chambery-metropole.fr

Barberaz

Barby

Bassens

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Jacob-Bellecombette

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Les Déserts

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Lesysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassian

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Les rejets polluants :

Un travail important est réalisé sur cette problématique depuis les années 2000, en concertation entre le CISALB et Chambéry Métropole, avec tout un plan d'actions existant pour :

- la recherche et la gestion des pollutions accidentelles
- la réduction de ces pollutions à la source (opération « peintres » par exemple)
- l'étude d'ouvrages de traitement structurants (exemple sur la ZA de Bissy, avec projet de traitement de l'Erier en dérivation, à l'aide d'un filtre planté, pas difficilement envisageable techniquement et financièrement)
- la mise en conformité des sites industriels.

Le nouveau SD ne devra comprendre un travail conséquent de diagnostic et de propositions sur le sujet, mais il devra toutefois pas laisser de côté cette thématique. Il devra présenter le plan d'actions et mettre en avant la nécessité des actions réalisées, les moyens nécessaires et les éventuels axes d'amélioration.

Le fonctionnement et la gestion des ouvrages existants :

Une autre problématique, encore peu discutée dans le cadre de cette mission, porte sur le fonctionnement, l'utilisation et la gestion d'un certain nombre d'ouvrages existants. Chambéry Métropole gère un certain nombre d'ouvrage sans connaître précisément leur intérêt ni ce que l'on pourrait en faire (exemples notamment à Barby et à La Ravoire).

Avant le lancement du nouveau SD, les services de Chambéry Métropole dresseront la liste des ouvrages concernés et qui mériteraient d'être étudiés (en précisant les données déjà disponibles).

Le nouveau SD devra donc comprendre un volet d'étude de ces ouvrages : vocation, historique, fonctionnement réel, optimisation possible, scénarios envisageables (conservation, optimisation, suppression) et aide à la décision.

PRIORISATION DES PROBLEMES A TRAITER :

Priorisation des problèmes constatés ou pressentis :

Avant le lancement du nouveau SD, les services de Chambéry Métropole effectueront un premier travail de priorisation des désordres à étudier, afin de pouvoir préciser l'ampleur du travail à confier au futur prestataire.

Cette priorisation pourra être réalisée de manière relativement simple à partir :

- De la base de données des désordres constituée dans le cadre de la mission préliminaire, complétée par les services
- De critères permettant d'évaluer le niveau de risque : la fréquence des désordres et les conséquences sur les enjeux touchés (risques pour les personnes, dégâts matériels, pertes de production...)

Dans le cadre du nouveau SD, il pourra éventuellement être demandé au prestataire un travail succinct d'analyse de cette priorisation et d'échanges avec le MO, pour établir une liste finalisée et concertée.

Priorisation des nouveaux désordres qui seront constatés à l'avenir :

Le nouveau SD pourra également comprendre un volet de mise en place d'un outil simple (de type base de données avec grille d'analyse), permettant :

- D'intégrer et de centraliser au fur et à mesure les informations qui seront collectées par les services sur les désordres constatés,
- De prioriser les désordres à traiter sur la base de critères objectifs.

Pour les services de Chambéry Métropole, **cela facilitera la définition des priorités d'actions et l'explication de ces priorités** auprès des victimes des désordres (communes notamment).

TYPES DE SOLUTIONS A RECHERCHER :

Face aux désordres prioritaires à étudier, **l'ensemble des solutions techniquement envisageables devra être étudié avant qu'une décision d'action soit prise**. Les différents types de solutions suivants devront être envisagés :

Sur le court terme :

- hydraulique (maîtrise des écoulements par des ouvrages de rétention ou par des recalibrages de canalisations, afin d'éviter les débordements. Types de solutions recherchées dans le SD de 2007. Les éventuelles propositions du SD de 2007 pourront d'ailleurs être reprises)
- gestion des écoulements en surface (pas de gros travaux pour éviter les débordements, mais aménagements pour orienter les écoulements vers des zones moins vulnérables)
- protection rapprochée des enjeux exposés (aménagements à l'échelle de la parcelle pour limiter les risques d'entrée d'eau)
- communication auprès des usagers sur le risque existant (par exemple panneautage sur les routes submersibles)
- mise en place ou amélioration de la gestion de crise (précautions à prendre en cas d'alerte météo)

Sur le plus long terme : règles portant sur la gestion des eaux pluviales et sur l'urbanisme, pour :

- limiter les apports du bassin versant amont (déconnexions ou rétentions en amont)
- éviter la création de nouveaux enjeux vulnérables (interdiction de sous-sols par exemple, ou surélévation du premier plancher)

TYPES D'ETUDES MENER :

Les études qui seront menées dans le cadre du nouveau SD, **sur les désordres prioritaires et les ouvrages hydrauliques posant question** à Chambéry Métropole, devront au minimum permettre :

- de **fournir à Chambéry Métropole tous les éléments nécessaire à la décision**, pour s'orienter vers la solution la plus pertinente. Cela implique que :
 - o pour les désordres, tous les types de solution listés ci-dessus soient envisagés,
 - o pour chacun d'entre eux soient définis la faisabilité et l'efficacité technique, la faisabilité foncière et administrative, un ordre du grandeur du coût, les contraintes et difficultés à attendre...
 - o une analyse multicritères soit proposée

- de **définir l'emplacement réservé à prévoir si l'on s'oriente vers un ouvrage structurant**
- de **définir les éventuelles règles particulières à établir sur la gestion des eaux pluviales sur le bassin versant amont**
- de **définir les éventuelles règles particulières à établir sur la construction dans les zones exposées.**

Il pourra également être demandé au prestataire de fournir, **en option, un programme de travaux** si la solution retenue par Chambéry Métropole nécessite des travaux.

DONNEES DISPONIBLES :

D'une manière générale, les données disponibles pour réaliser ces études sont :

- un LIDAR, disponible auprès du CISALB et couvrant tout le BV du Lac du Bourget
- des tracés des réseaux relativement précis (sous SIG)
- les profondeurs des réseaux (sous SIG)

En revanche, les cotes de tampons ne sont pas systématiquement disponibles.

AUTRES REFLEXIONS :

Calendrier de réalisation des études hydrauliques et du zonage :

Il est important que les études des principaux désordres soient menées avant la fin de la réalisation du zonage, afin que celui-ci intègre les résultats des études concernant les éventuels emplacements réservés ou règles particulières à établir sur le bassin versant amont (cf. plus haut).

Implication du bureau d'études de Chambéry Métropole :

Pour le moment, le bureau d'études n'a pas pour mission de réaliser des études en interne sur les eaux pluviales, mais le rôle du bureau d'études est justement en cours de réflexion et cette réflexion devra être intégrée dans l'étude du nouveau SD.

Importance d'un suivi de la réalisation du nouveau SD et de l'entretien de la dynamique inter-services :

Il est important que le nouveau SD ne soit pas un simple document, correspondant à des orientations à un instant t, devenant rapidement obsolète et peu utilisé. Il est également important que la dynamique transversale créée entre les différents acteurs soit entretenue. Il est proposé qu'une réunion soit organisée régulièrement, une fois par an par exemple, pour faire le bilan des réalisations, et des nouveaux désordres et des orientations à prendre.